



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT

Réuni le 11 décembre 2024

Une proposition modificative au budget de l'exercice 2024 est soumise à l'examen des membres du Conseil d'Administration

- Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles, modifié ;
- Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Lyon et Marseille et des Etablissements Publics de coopération intercommunale ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 212-10 à L 212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Éducation ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu le budget primitif de l'exercice 2024 approuvé par le Conseil d'Administration en date du 20 mars 2024 ;
- Vu la décision modificative n°1 du 27 novembre 2024 au BP 2024 ;

Considérant qu'il convient, au regard des recettes et des dépenses de Fonctionnement, d'augmenter le montant des recettes sur les comptes 7067 et 706888 et d'augmenter le montant du chapitre 011 permettant d'honorer les charges courantes de fonctionnement ;

Considérant qu'il convient, au regard des dépenses de fluides, d'augmenter le montant du chapitre 011 par un transfert du chapitre 012 ;

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Il convient de modifier le budget primitif 2024. La décision modificative n°2 au budget primitif de l'exercice 2024, est votée et arrêtée aux chiffres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/compte	Budget 2024+DM1	DM2	Budget + DM2
CHAPITRE 011- Charges à caractère général	8 315 761.00 €	+200 176.45 €	8 515 937.45 €
60623 - Alimentation	5 706 154.00 €	+200 176.45 €	5 906 330.45 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/compte	Budget 2024+DM1	DM2	Budget + DM
TOTAL 70 – Produits des services, du domaine et de ventes diverses	5 699 823.55 €	+200 176.45 €	5 900 000.00 €
7067 – Redevances et droits des services périscolaires enseignement	5 356 387.55 €	+143 612.45 €	5 500 000.00 €
706888 - Autres (ventes de repas, cotisation)	343 436.00 €	+56 564.00 €	400 000.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/compte	Budget 2024	DM2	Budget + DM
CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés	10 936 477.27 €	-20 000 €	10 916 477.27 €
CHAPITRE 011- Charges à caractère général	8 515 937.45 €	+20 000 €	8 535 937.45 €
60612- Fournitures non stockables	900 000 €	+20 000 €	920 000€

Article 2 : Copie de cette délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 11 décembre 2024
Acte certifié exécutoire.

Éric PLIEZ
Maire du 20^e arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

